

La partie la plus dangereuse d'une auto est souvent le conducteur.

*L'os à moelle 1981*



## Supplément sécurité-vitesse...

**De nombreux riverains se plaignent de la vitesse excessive d'automobiles ou de motos dans les rues du village. On se pose la question : pourquoi roule-t-on trop vite ?**



Parce qu'on est pressé ? Le gain de temps pour aller d'un bout à l'autre de Chauriat à 50 km/h au lieu 30 est de moins d'une minute ! Comme souvent on ne traverse qu'une partie de la commune, ce temps se réduit alors à une poignée de secondes, minuscule bout de vie que l'on pourrait - sans pour autant restreindre nos libertés fondamentales - sacrifier pour le bien vivre ensemble et la sécurité de tous... L'homicide, même par imprudence reste un homicide !

Parce qu'on est énervé ? On n'a plus alors les mêmes réflexes, et il faut savoir qu'en cas d'accident avec un piéton ou un cycliste, la mortalité est multipliée par 9 si le véhicule roule à 50 km/h au lieu de 30. Alors, calmos...

Parce qu'on veut impressionner le badaud ? Une vitesse excessive peut déranger, énerver, emmerder, faire peur aux promeneurs, aux parents de jeunes enfants, aux cyclistes, mais impressionner sûrement pas ! N'importe qui peut rouler vite. La vitesse, c'est dépassé...

Parce qu'on se sent plus libre ? On peut toujours repousser les limites de la liberté, mais jusqu'au fauteuil roulant, est-ce bien raisonnable ? La testostérone qui, telle montée de sève au printemps, booste le neurone du conducteur nouveau peut être une excuse biologique légitime, mais pas légale pour autant. Il se dit que seuls les jeunes roulent trop vite. Faux, et le conducteur "chevronné" qui, fort de ses trente ans de conduite se soucie des limitations comme de son premier PV, ne bénéficiera pas plus de l'indulgence de la commission de retrait. Expérience ou pas, la distance d'arrêt suite à un freinage d'urgence est d'environ 29 m à 50 km/h, à 30 km/h, elle est réduite à 13 mètres et descend à 8 mètres à 20 km/h, ce qui est largement suffisant pour écraser son prochain. (Données CEREMA, sur route sèche).

Le but de ce modeste article n'est pas de jouer les moralisateurs pour le plaisir, mais de rappeler que la vie n'étant pas toujours rose, il semble inutile de la compliquer de sanctions génératrices - dans le meilleur des cas - de frais conséquents. Le traumatisme administratif peut s'oublier... la résilience, que ça s'appelle ! Par contre un accident mortel poursuit l'auteur toute sa vie qui hélas ! S'en trouve parfois volontairement raccourcie. Il serait bien de penser - avant de préférence - au chagrin de la petite sœur ou du petit frère, à la peine des parents et des potes... Rien que pour cela, on n'a pas le droit de mettre une vie en danger, la sienne ou celle des autres. La jeunesse n'est pas faite pour mourir...

La fonction d'écu peut procurer des satisfactions, mais aussi de bien mauvais moments, et annoncer à des parents que le pire vient d'arriver à leur enfant ne fait pas partie des moindres...

Avec de pareilles recommandations, on risque de passer pour un vieux con. Pas grave, car si ça peut servir à faire réfléchir et à sauver une vie, ce n'est pas inutile.

Et, bonus non négligeable, se faire traiter de con par des imbéciles est une rare jouissance.

## Supplément sécurité-propreté

**Un extraterrestre débarquant dans notre village**, ramassant sur le trottoir un *Chauriat-infos* négligemment jeté entre un masque usagé et un billet de 20 € pourrait se dire, à sa lecture, que décidément on ne pense qu'à râler. Des villageois, malgré leur amour des bêtes, ont quelques griefs au sujet de certains maîtres tant il est vrai que des incidents se multiplient et prennent une tournure inquiétante. Si chacun n'y met pas du sien, des mesures réglementaires pourraient s'appliquer. Il vaut peut-être mieux, dans un premier temps, faire appel au civisme et à la compréhension de chacun.

**Rappelons certains faits.** Plusieurs promeneurs, dans les chemins, se sont trouvés nez à nez avec un chien, aussi surpris qu'eux et de ce fait, pouvant se montrer menaçant. « *Il n'est pas méchant* » ... Le maître a tout dit, ce qui montre sa profonde connaissance en psychologie canine. Si seuls les chiens méchants mordaient, il n'y aurait guère d'accident ! L'un d'eux a même ajouté « *Vous ne risquez rien, il est castré* ». Le promeneur, n'ayant pas de penchants zoophiles, se demande encore comment il devait prendre la chose... « *Il ne mord pas* » peut-on entendre dire. Exact. Vue sa taille, il doit avaler tout rond...

**Les incidents ne manquent pas...** Ainsi cette dame qui a dû se réfugier dans son véhicule devant l'attitude menaçante d'un molosse, lequel, pas méchamment certes, à consciencieusement labouré de ses puissantes griffes la portière du véhicule.

Un petit chien, tenu en laisse, a gravement été blessé par un dogue, dont la race aurait été créée pour chasser le puma dans les pampas sud-américaines. Ce félin n'ayant pas encore posé ses griffes chez nous, faut-il pour autant encourager ledit dogue à s'entraîner sur les chats du quartier ?

Un toutou errant a fait tomber un cycliste route de Chas, une autre rue de l'étang... Des collégiens font un détour pour éviter un chien menaçant - certes enfermé - mais la clôture est-elle un obstacle suffisant ? On pourrait continuer la liste...

Côté hygiène, que dire des souillures non ramassées ? Des destructions de plantations et semis ? Tout ceci va cesser, ça c'est sûr. Par dialogues et compréhension mutuels ? On l'espère. Il est toujours délicat de parler gros sous, mais les municipalités sont libres de fixer le montant des amendes dans certains cas (voire cacas) et elles ne seront proportionnelles ni à la taille de l'animal, ni à celle de l'objet du délit ; Les petits vont encore payer pour les gros !

Décidément, quelle époque on vit !

# CHAURIAT

## INFOS

Quand on ne travaillera plus les lendemains de jours de repos, la fatigue sera vaincue.  
*l'os à moelle 1981*

### Supplément sécurité-travaux

Un **mini giratoire en béton** est positionné sur l'entrée est de la commune, rue Henri Nénot, au carrefour du chemin des ruliades et de Puy-Benoit. Il s'avère peu efficace pour ralentir les véhicules et non fonctionnel en termes de giration. Aussi, avec le concours technique et financier des services départementaux, un plateau surélevé réglementaire, identique aux réalisations récentes, va le remplacer. Ce type d'aménagement est adapté pour une vitesse de 30 km/h. Il est financé par les amendes de police.

L'**aménagement du boulevard de la République** va enfin démarrer. Cela peut paraître long, mais les procédures de marchés publics génèrent des délais incompressibles.

**Ça consiste en quoi ?** Réaliser l'aménagement des voiries, la reprise du collecteur d'eaux pluviales et des réseaux secs, installer un nouvel éclairage public, créer des trottoirs, délimiter des stationnements et des espaces verts depuis la place Pasteur jusqu'à l'angle des rues JB Farnoux / rue du foyer.

**Ça coûte combien ?** Environ 450 000 €.

**Ça commence quand ?** Mai 2021.

**Ça dure combien de temps ?** Minimum 3 mois.



Ce chantier va générer d'importantes perturbations dans vos déplacements. La zone de travaux sera probablement fermée à la circulation (sauf riverains). Pour des raisons sanitaires, il n'y aura pas de présentation publique. Vous pouvez retrouver le plan de l'aménagement projeté et les infos relatives aux travaux sur le site Internet de la commune : <http://www.chauriat.fr/vie-communale/travaux-en-cours/>



### Supplément hygiène-santé



**A propos de masques...** Un citoyen soucieux conjointement de la santé des chauriatois et de la propreté des rues s'est livré à un exercice à priori anodin : ramasser les masques usagés jetés dans les rues. De la mairie à l'école, il en a trouvé 29. Pas terrible, on devrait faire beaucoup mieux...

Comme il n'a pas trouvé de billets de 20 € lors de sa mission de salubrité publique, il a logiquement pensé que les gens prennent plus soin de leur argent que de leur santé... enfin que de la santé des autres! Prendre soin des deux et laisser traîner quelques billets seraient des plus non négligeables...

**Ces manquements à l'hygiène** suscitent divers commentaires. Le citoyen soucieux de récupérer ses impôts pense que c'est le travail des employés communaux. D'autres, plus naïfs, qu'il n'y a qu'à rajouter des poubelles. S'il suffisait d'en multiplier le nombre pour avoir des rues propres, ça se saurait. La tendance serait plutôt à en limiter l'installation, partant du principe que le producteur de déchets doit en assurer l'élimination. Rapporter un masque usagé chez soi et le jeter dans sa poubelle **non recyclable** n'est pourtant pas inscrit dans la liste des travaux d'Hercule...

**Rappel :** Oubliez la poubelle jaune, afin de ne pas faire courir de risques aux employés des chaînes de tri. Et n'y jetez pas vos billets de 20 €, car ils deviendraient sales et recycler l'argent sale est un délit...